

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-630 DU 9 OCTOBRE 2014

Chargeant Monsieur **François HOUESSOU**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, de l'intérim de Monsieur **Denis ALI YERIMA**, Ministre de la Défense Nationale pour compter du Lundi 21 au vendredi 25 juillet 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le Décret n° 2013- 457 du 08 Octobre 2013 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er}: Pour compter du Lundi 21 au vendredi 25 juillet 2014, Monsieur **François HOUESSOU**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, est chargé de l'intérim de Monsieur **Denis ALI YERIMA** , Ministre de la Défense Nationale, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, 1^e 9 octobre 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 10 - AN 6 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 2 - PM/CCAGEPPDDDS 2 - MISPC 2- SGG 4 - AUTRES
MINISTRES 26

ctt

7